



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026**

Objet : Désignation des représentants de la ville au sein des collèges et lycées de la ville

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 37

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents : Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

Etaient absents :

Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur DE CASALTA Jean Sébastien ; Madame Catherine CASIMIRI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale

Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles R. 421-14-7° et R. 421-16-6° ;

Vu la délibération n°2026/AVR/01/07 en date du 23 avril 2026 portant décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Considérant que les conseils d'administration des collèges et lycées, en tant qu'instances délibérantes des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), incluent des représentants de la commune siège de l'établissement ;

Considérant que la désignation de ces représentants est encadrée par des dispositions spécifiques du Code de l'éducation susvisées ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant dudit conseil afin de siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de la Ville.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des votants, Madame Hélène SALGE ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Mathoieu RICCI s'étant abstenus.

Article unique :

- **Désigne** un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal pour siéger au sein de chacun des conseils d'administration des collèges et lycées de la commune, à savoir :
 - Lycée Jeanne D'arc :
Titulaire : Madame Marie Stromboni ; Suppléant : Madame Anne-Marie Carrier
 - Lycée Paul Vincensini :
Titulaire : Madame Mattea Lacave ; Suppléant : Madame Emmanuelle Luciani
 - Lycée Fred Scamaroni :
Titulaire : Madame Emmanuelle Luciani ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
 - Lycée Giocante de Casabianca :
Titulaire : Madame Dominique Nasica ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
 - Collège de Montesoru :
Titulaire : Madame Angelina Mangano ; Suppléant : Monsieur Michel Grimaldi D'Esdra Terrachon
 - Collège de Giraud :
Titulaire : Monsieur Didier Grassi ; Suppléant : Madame Marie Stromboni
 - Collège Simon Vinciguerra :
Titulaire : Madame Dominique Nasica ; Suppléant : Madame Carulina Colombani
 - Collège Saint Joseph :
Titulaire : Monsieur Philippe Vignoli ; Suppléant : Madame Mathilde Mattei
 - LEP Jean Nicoli :
Titulaire : Madame Anne-Marie Carrier ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
 - Lycée maritime et aquacole :

Titulaire : Madame Joséphine Natali ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Mattea LACAVE

Le Maire,



Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.